

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 5 Mars 1884.

BULLETIN

Antée, fils de la Terre, reprenait des forces chaque fois qu'il était renversé par Hercule. Ainsi fait le ministère; battu presque tous les jours, il se relève plus fort, ou plutôt il ne se relève pas; il reste étendu à plat, mais il reste. Cela lui suffit.

Samedi, il a été battu deux fois: au Sénat, dans la personne de M. Waldeck-Rousseau, terrassé par M. Baragnon; à la Chambre, dans la personne de M. Fallières, taillé en pièces par M. Paul Bert. Parlons de cette dernière bataille, de beaucoup la plus importante.

La Chambre, on le sait, a déjà voté la laïcisation du personnel de l'enseignement primaire; il s'agissait de savoir à quel moment cette laïcisation serait opérée.

Le ministre disait: Je désire comme vous laïciser le personnel, mais je n'ai ni maîtres, ni argent; laissez-moi le temps de me retourner. — Pour obtenir plus sûrement gain de cause, M. Fallières eut recours à un stratagème gascon. Mettant son portefeuille derrière son dos, il dit de sa voix la plus flûtée: Messieurs et chers collègues, ce n'est plus le ministre qui vous parle, c'est Fallières, le député de Nérac, le gentil Fallières, l'aimable garçon et le bon vivant, sandia! Il vous propose ce petit amendement: Laissez à son ami le ministre de l'Instruction publique quatre ans pour laïciser les instituteurs, six ans pour laïciser les institutrices. Vous ne lui refuserez pas cela, c'est un si bon homme! Et puis, je vais vous dire, cadédés! que vous refusiez ou que vous ne refusiez pas, ce sera absolument la même chose. Il n'y a pas un sou en caisse et pas un instituteur disponible. Si vous lui ordonnez d'en trouver 20,000 dans les vingt-quatre heures, c'est comme si vous

lui commandiez de prendre la lune avec les dents.

Prends la lune, mon bon! a répondu la Chambre par 239 voix contre 224.

Dans tous les départements où une école normale fonctionne depuis quatre ans, le gouvernement n'aura pas le droit de nommer d'instituteur ou d'institutrice congréganiste. Les instituteurs en fonctions pourront être maintenus quelque temps encore, mais dans un délai de cinq ans il ne devra plus en rester un seul.

Ainsi, dans la Loire-Inférieure, où il existe depuis longtemps une école normale de garçons, aucun nouvel instituteur congréganiste ne sera nommé, à partir de la promulgation de la loi.

Dans une école tenue par plusieurs Frères, ces Frères sont tous condamnés à vivre cinq ans sans maladie, sans fatigue. Si l'un d'eux se permet de mourir, il ne sera pas remplacé, ou plutôt il sera remplacé par un laïque. La situation des Frères survivants sera bien agréable.

Dans cinq ans, au plus tard, tous les Frères qui tiennent une école publique seront renvoyés.

Pour les écoles de filles, nous sommes moins malheureux; l'école normale de filles étant toute récente, nous avons encore quatre ans avant de voir une maîtresse laïque, escortée de son époux, s'installer de force, comme directrice ou adjointe, dans le couvent des bonnes Sœurs. Il est vrai que le gouvernement n'est point tenu d'attendre ces quatre ans.

Le ministre ayant été battu sur un point aussi important, des gens simples lui ont demandé: Donnez-vous votre démission? Le ministre a répondu: Sandis! vous me la baillez belle! Ce n'est pas moi qui ai été battu, c'est cet imbécile de Fallières, le député de Nérac.

Le truc est ingénieux, et sa mise en œuvre nous plaît beaucoup, car elle montre dans les ministres de vulgaires farceurs. Le prestige de la République s'affaiblit encore et les monarchistes doivent voter des actions de grâce à ces fantoches.

Après la comédie la tragédie.

L'article 48 dit:

« Les donations et legs, faits sous la condition que les salles d'asile et les écoles seraient dirigées par des congréganistes, resteront acquies aux communes, sauf indemnité, s'il y a lieu, en cas de réclamation dans le délai de six mois à partir de la promulgation de la présente loi. »

C'est le vol organisé légalement. M. Jules Roche trouve que le vol n'est pas assez complet, il dit: Vous accordez une indemnité aux propriétaires, vous êtes bien bons, dépouillez-les purement et simplement. « C'est une politique à la Mandrin! » s'écrie M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia. Le mot est vif, mais absolument juste. La Chambre a eu honte d'une iniquité aussi révoltante, cependant il s'est trouvé 405 députés pour ajuster les propriétaires avec l'espingle de Mandrin. C'est beaucoup.

Nous remarquons, sans surprise d'ailleurs, que les journaux républicains, moins scrupuleux que les députés, n'osent pas condamner le pillage demandé par M. J. Roche.

La République française défend même avec chaleur la thèse de la spoliation brutale. Son argumentation mérite d'être reproduite, car elle montre ce qui nous attend.

« Une donation ou un legs a été fait à une commune sous obligation de créer un établissement d'instruction publique qui devra être dirigé par des congréganistes. Une loi de laïcisation intervient lorsque la commune a déjà rempli la charge de la fondation de cet établissement. Faut-il voir dans le fait de la laïcisation de cette école, provenant du fait général de la loi, une inexécution de la condition qui suffise pour annuler la donation ou le legs? »

« Nous ne le pensons pas. Il ne saurait dépendre, en effet, des particuliers de mettre obstacle, par des conventions, à l'exécution d'une loi générale. »

« Mais il est évident que si les conventions font la loi entre les parties, ces conventions sont toujours subordonnées aux lois d'ordre public. Si une loi d'ordre public, par mesure de police, interdit la tenue des écoles par une congrégation, se pourrait-il que la commune donataire ou légataire, qui, de bonne foi, aurait exécuté toutes les conditions du legs, mais qui, par un fait indépendant de sa volonté, serait mise dans l'impossibilité de remplir cette condition, secondaire cependant, de confier

son école à la direction de tels ou tels maîtres, se pourrait-il que cette commune se vît FRUSTRÉE du bénéfice du legs ou de la donation? »

Il suffit d'une loi, rendue par mesure de police, pour dépouiller les catholiques de leurs immeubles; aujourd'hui une école, demain une église ou une maison particulière.

Ainsi raisonnent les opportunistes; ils sont plus à craindre que les dynamitards. La dynamite montre la vérité aux éclairs de l'explosion, le légiste républicain cache le vol sous le voile de la loi.

La Chambre délibère sur le choix du procédé. H.-A. MARTIN.

Chronique générale.

Au Palais-Bourbon, la commission de l'enseignement primaire a examiné hier matin l'article 48 relatif aux legs qui peuvent être faits aux communes, en vue de la fondation d'écoles congréganistes.

Elle a voté la suppression de l'article et le retour au droit commun.

Sur la proposition de M. Léon Renault, la commission a, en outre, adopté la disposition suivante visant la prescription:

« Toute action ou révocation de donation de legs fondée sur l'application de la présente loi, sera déclarée non-recevable, si elle n'est pas intentée dans un délai d'un an, à partir de l'arrêté de laïcisation. »

En séance, a été reprise la discussion de la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire.

La parole est à M. Leniant. Il propose à l'art. 27, ancien 26, un amendement ainsi conçu:

« Les instituteurs et institutrices stagiaires sont nommés et peuvent être déplacés ou révoqués sur le rapport de l'inspecteur primaire. »

M. Leniant raconte l'histoire des instituteurs depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

V. — L'ATTENTAT. (Suite)

La comtesse, voulant détourner l'attention de son mari, se hâta de dire:

— Mais j'oublie de donner communication à M. Laurent de ce que renferme encore cette lettre.

— Si le fantôme nous entendait! se disait le comte à lui-même.

— Il y est dit aussi qu'on va ouvrir les portes des temples et leur rendre leur ancienne splendeur.

— Bonaparte se gardera bien de soulever inutilement la France républicaine contre lui, repartit Laurent.

— Ne faut-il pas que tous les Français soient libres et jouissent surtout de la liberté de conscience! En relevant les autels, le premier consul répond aux aspirations de la France mutilée par l'irréligion.

Blessé par l'ironie qui avait percé plus d'une fois dans les discours de la comtesse, Laurent répondit avec vivacité:

— Le premier consul a trop d'esprit pour croire aux mystères de la religion et l'âme trop élevée pour se soumettre à ses dogmes.

— C'est le propre des petits esprits de vouloir tout comprendre, a dit avec raison Voltaire, dont vous n'imitiez que les railleries. Le génie nous met au contraire mieux en rapport avec la sublimité de la création et nous en fait mieux comprendre les beautés.

« Croyez-vous qu'un peuple puisse vivre sans religion? Voyez tous les peuples de l'antiquité et du Nouveau-Monde: ils préféreraient adorer des monstres que de n'avoir pas de dieu. Le culte rendu à la déesse Raison, à la courtisane placée sur les autels, est une preuve dernière et éclatante de cette nécessité. »

« L'homme, au milieu des agitations qui l'entourent, ne se demande-t-il pas d'où il vient, où il va? Assiégés par les contradictions des philosophes, dont les uns affirment tandis que d'autres nient la Divinité, l'immortalité de l'âme et la vie future, n'éprouvons-nous pas le besoin d'avoir un guide? »

« En rétablissant le libre exercice du culte, on répond aux aspirations et aux besoins de l'humanité. »

— Mais tout s'oppose au rétablissement de la

religion catholique en France: les auteurs de la Révolution, ceux qui ont blâmé les excès de la Terreur comme ceux qui l'ont applaudie; Rœderer et les monarchistes qui, avec lui, craignent les suites de ce rétablissement; des savants comme Lagrange, Laplace et Monge, qui verraient dans cet acte la décadence de l'esprit public; Talleyrand et les prêtres assermentés pour lesquels l'ancienne Église est un spectre vivant qu'ils repoussent; les frères du premier consul, qui lui démontreraient le danger d'abaisser le gouvernement devant Rome; les compagnons d'armes et de gloire de Bonaparte, qui ne verraient pas sans frémir leur général, encore tout couvert de lauriers, s'incliner devant un homme, devant un prêtre; tout enfin parle encore en faveur des esprits émancipés par Voltaire contre l'autorité de l'Église catholique que repoussait Frédéric le Grand.

— Si un grand philosophe, Voltaire, un grand capitaine, Frédéric, ont déversé le mépris sur la religion catholique et ont donné le signal des railleries et des idées subversives qui ont amené les excès de la Révolution, des philosophes plus profonds que Voltaire: Bossuet et Leibnitz; des empereurs plus grands que Frédéric: Charlemagne et Charles-Quint, ont reconnu la sublimité des enseignements de l'Église et lui ont soumis leur superbe génie.

« Tout homme qui veut fonder une œuvre sé-

rieuse doit l'établir sur les vrais besoins des peuples. La religion catholique peut seule satisfaire notre esprit et notre cœur.

— Ainsi, repartit Laurent avec ironie, après cinquante ans de luttes intellectuelles et dix ans de combats dans la rue, le peuple devra s'estimer heureux de n'avoir pas à craindre l'Inquisition!

— Mais on peut se mettre d'accord, interrompit le comte avec bonhomie; pas d'inquisition, mais vive la religion!

— Scévola aurait-il perdu de vue ce Fernand? se disait Laurent avec une rage concentrée.

— Vivent les honnêtes gens! ajouta le comte avec intention, et mettons un frein au pouvoir de la populace.

— Je sais, Madame, que vous faites bon marché de tout ce qui émane du peuple, fit Laurent.

— Vous nous prétez, Monsieur, des sentiments que nous n'avons pas, repartit Jules, qui jusque-là avait gardé le silence par déférence pour ses parents, et dans l'attente d'une attaque de son adversaire.

— Je vous concède, Monsieur, que vous ne détestez pas les jeunes gens du peuple; j'ai même lieu de croire que vous avez une préférence toute particulière pour leur société.

— Je ne vous reconnais pas, Monsieur, repartit Jules de Villefort avec dignité, le droit de me critiquer. Toutefois, comme vous faites appel à mes

Il demande aux ministres de 1883 de ne pas être moins libéraux que ceux de 1830.

L'amendement de M. Leniant sur l'article 24 n'est pas pris en considération.

L'article est adopté.

M. Maze présente un amendement tendant à faire nommer les instituteurs et institutrices titulaires par le recteur sur la présentation de l'inspecteur d'académie.

LES GRÈVES DU NORD.

Les nouvelles d'Anzin reçues en dernière heure sont mauvaises. On ne met plus en doute que le maintien de la grève ne soit voté. Les violences commencent déjà. M. Waldeck-Rousseau a, dit-on, convoqué tous les députés des départements miniers. M. Waldeck paraît tout étonné que son *quos ego* n'ait pas eu de plus fructueux résultats. La modestie n'est décidément pas le péché mignon de M. Waldeck-Rousseau.

Le dernier conseil des ministres tenu hier matin a été très-court. On s'est occupé des grèves d'Anzin qui inquiètent le gouvernement.

M. Raynal a constaté qu'il désespérait de voir les négociations aboutir.

Le calme continue, mais l'orage peut éclater, dit la France.

LE PRINCE VICTOR.

On s'est montré fort étonné lundi en apprenant le retour à Paris du prince Victor, que l'on disait en route pour Bâle et Bucharest. Voici l'explication que donne le *Matin* de ce brusque changement d'itinéraire :

« Le prince Victor, qui avait quitté Paris samedi matin, se rendant à Bâle où il devait séjourner quelque temps avant de se diriger sur Bucharest, est subitement rentré hier matin à Paris, appelé par une dépêche de son père, le prince Napoléon.

« Ce retour inopiné a diversement été apprécié dans les cercles politiques. Renseignements pris, il est dû à l'état de santé de la princesse Clotilde, dont les nouvelles arrivées dimanche soir à Paris étaient assez inquiétantes.

« Aussi, le prince Napoléon n'a-t-il pas attendu l'arrivée de son fils à Paris et a-t-il quitté la capitale au plus tôt, se rendant à Moncalieri. Le prince Victor, qui a trouvé les instructions de son père à son arrivée, est parti sur-le-champ pour l'Italie. »

Le *Gaulois*, qui paraît d'ordinaire assez au courant des faits et gestes de la famille du prince, donne une version différente que nous reproduisons :

« Le prince Napoléon, ayant été avisé par le ministère que le gouvernement ne permettrait pas qu'un soldat français allât prendre du service à l'étranger, a télégraphié aussitôt à son fils d'avoir à regagner au plus tôt Paris, afin de ne pas donner au cabinet Ferry l'occasion d'interpréter d'une façon malveillante son absence, toute naturelle cependant, de France. »

La *Revue historique* vient de publier, dans son numéro du 1^{er} mars, plusieurs dépêches adressées par Gambetta à Jules Favre pendant la guerre.

Ces documents achèvent de démontrer l'incapacité du dictateur, son ignorance complète de toutes les choses qu'il prétendait diriger, enfin la préoccupation constante avec laquelle il faisait passer les intérêts du parti républicain avant la question capitale, la question unique : celle du salut du pays.

Mais de toutes ces dépêches, la plus instructive et la plus intéressante est celle que Gambetta adressait de Lille le 22 janvier 1871 au républicain dont les hommes du 4 septembre avaient fait un ministre des affaires étrangères.

Voici la fin de cette dépêche :

« Au moment de clore ma dépêche, je reçois, par un pigeon tombé à Lizi-sur-Ouercq, une dépêche chiffrée du général Trochu, datée du 17 janvier, qui annonce pour le jeudi 19 l'effort du désespoir. Je ne peux m'empêcher de relever avec un sentiment d'amère douleur les lignes qui la terminent et qui annoncent clairement que le gouvernement n'a aucune confiance dans sa tentative, qu'il la présente comme la dernière et qu'il accepte avec une résignation trop philosophique qu'elle doit clore la longue série de vos efforts, oubliant sans doute qu'on n'a jamais fini de faire des efforts pour sauver sa patrie et que la résignation en pareille matière a, dans tous les temps, reçu un nom plus dégradant. J'ai les plus tristes pressentiments, et habitué comme je le suis à ressentir toujours fidèlement les émotions du peuple de Paris, même à distance, j'ai la conviction que ce peuple ne supportera pas une telle fin, et je redoute pour vous tous une issue tragique, pour Paris un deshonneur et pour la République une ineffaçable honte. »

Que penser de l'outrecuidance de cet avocat qui, séparé de Paris depuis plusieurs mois, par les armées allemandes, prétend connaître, mieux que ses collaborateurs, les dispositions du peuple de la capitale dont il « ressent toujours fidèlement les émotions, même à distance » ?

Mais où Gambetta avait raison, c'est lorsqu'il déclarait que les hommes de la défense nationale déshonorerait le parti républicain en acceptant la perspective d'une capitulation « avec une résignation trop philosophique », que la résignation en pareille matière a, dans tous les temps, « reçu un nom plus dégradant », et que la République portait l'empreinte d'une « ineffaçable honte. »

Vent-on se faire une idée de l'esprit de suite qui préside à la direction d'en haut ?

Voici quelques souvenirs instructifs :

1880. Le général Farre supprime les tambours.

1881. Le général Billot les rétablit.

1882. Le général Billot donne à l'infanterie et aux dragons un dolman sans tresses.

1883. Le général Thibaudin en donne un autre orné de tresses.

1883 (juillet). Le général Thibaudin ordonne que le tapis des selles des médecins et des intendants soit rouge, et que le col d'ordonnance en crin sera remplacé par un col de toile blanche attaché par des boutons au collet du dolman.

1883 (octobre). Le général Thibaudin ordonne que le tapis des selles des médecins et des intendants sera noir, avec un galon rouge.

1884 (février). Le général Campenon ordonne que le col de toile blanche attaché par des boutons au collet du dolman sera remplacé par le col en crin, redevenu d'ordonnance. — (Cette dernière est toute récente.) — A dix, nous ferons une croix : ce ne sera pas long.

Il est à croire que ces messieurs éprouvent une volupté secrète à se donner ainsi mutuellement de petits crocs-en-jambe ; ceux qui rient moins, ce sont les officiers, dont la maigre bourse paie les fantaisies ridicules de tous ces satrapes d'occasion.

Pour remplacer deux Sœurs de l'hôpital Laennec, raconte la *Gazette des Tribunaux*, on a pris, à la lingerie de cet établissement, M^{lle} Eymard, et à la buanderie, M^{lle} Godefroy ; la première a été placée au service de la pharmacie ; elle a même, parfois, délivré des médicaments, comme elle le reconnaît ; l'autre a été également placée à la pharmacie en qualité de fille de service, donnait (pour répéter ses expressions) un coup de main à la préparation des ordonnances.

En ce moment, ces deux hospitalières jeunes et laïques, l'une a 48 ans et l'autre 24, sont traduites en police correctionnelle, prévenues d'avoir causé la mort d'un petit enfant de dix mois en lui donnant du chlorate de potasse au lieu de phosphate de chaux. L'affaire vient de se plaider et le tribunal a renvoyé la cause à quinzaine. Mais ce qui est bien certain, bien établi, c'est qu'à l'hôpital Laennec, les médicaments sont distribués par une blanchisseuse de 48 ans, aidée par une buandière de 24 ans. Voilà ce que c'est que la « laïcisation scientifique ! »

On annonce d'Evreux que M. Grévy vient de commuer la peine de mort prononcée contre Leroy et Semelaigne en celle des travaux forcés à perpétuité. On se souvient que ces deux misérables étaient les auteurs d'une tentative d'assassinat sur des sœurs du couvent des Carmélites, de Gravigny.

M. Chevreul, dit-on, a été affecté de la mort, à l'âge de 95 ans, du général Schramm, qu'il connaissait. On l'a entendu murmurer : « C'est mourir bien jeune ! » Et M. Anot de Maizières, qui est né seulement en 1793, a dit à M. Ferdinand Denis : « Nous voilà découverts ! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 mars.

Suivant sa coutume, la spéculation a confiance dans les nouvelles que l'on attend d'un moment à l'autre venant du Tonkin. Cette manœuvre est bien imprudente, car quels que soient nos succès d'outre-mer, la situation financière n'en restera pas moins très-embrouillée.

Les capitalistes déjà si éprouvés devront agir avec prudence et ne pas trop se hâter.

Les rentes étrangères seules ont gardé leur fermeté de l'ouverture à la clôture. Quant à nos fonds publics ils demeurent en hausse sur la séance précédente, mais ils perdent quelques centimes sur le début.

Le 3 0/0 oscille donc de 76.40 à 76.35 ; le 3 0/0 amortissable parti de 77.30 reste à 77.27 ; le nouveau fait successivement 76.50 et 76.52 ; quant au 4 1/2 0/0, après avoir coté 106 il est revenu à 105.92.

Les dispositions des capitalistes sont toujours excellentes vis-à-vis du Crédit Foncier de France ; les actions de cet établissement s'inscrivent donc comme la veille à 1,235.

Quant aux petits capitaux de l'épargne, ils se portent sans hésitation sur les Obligations Foncières 1879 et 1883.

En achetant dix obligations des obligations 1883, ce qui emploie un capital de 4,450 fr., on a un revenu de 145 fr. 50 ; de plus l'on participe à dix-huit tirages chaque année.

Après le Crédit Foncier nous devons constater la hausse rapide, des actions de la Banque de Paris qui atteint 20 fr. pour la séance ; on donnera donc à 860 en clôture.

Peu de demandes à 546.25 sur le Lyonnais ; cette valeur semble avoir peu d'attrait comme titre de placement.

Les Sociétés étrangères de crédit sont sans affaires.

Parmi les valeurs industrielles les plus soutenues, citons l'action du Suez qui reste à 2,046.25 ; la Délégation n'est pas moins ferme à 1,165 ; quant à la Part Civile elle se soutient sans efforts à 1,260.

Marché excellent sur les actions des grandes Compagnies de chemins de fer.

L'Est est demandé à 740 ; le Lyon inscrit de nombreux cours à la cote ; on reste à 1,240 ; quant à l'Orléans, la hausse s'affirme chaque jour, elle est encore de 5 fr. à 1,310, ce qui fait espérer qu'on atteindra 1,350 vers la fin de la semaine.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR

Lundi 31 mars 1884.

A midi, **Poule d'essai**, — 4 louis, — 4 pigeon à 26 mètres.

A 4 heures, **Prix de Saint-Hubert**, — 5 pigeons à 26 mètres, — entrée 2 louis : UNE BOURSE DE 25 LOUIS. — Le premier recevra la Bourse de 25 louis et 50 0/0 sur les entrées ; le deuxième recevra 25 0/0 sur les entrées.

A 3 heures, **Prix Reilly**, un magnifique Fusil calibre 12 de 50 guinées (4,300 francs), offert par MM. E.-M. Reilly et C^o, 277, Oxford Street, London, et rue Scribe, Paris. — 7 pigeons, — Handicap ; — entrée 4 louis. — Le premier recevra le Fusil et 50 0/0 sur les entrées ; le deuxième recevra 25 0/0 sur les entrées.

A 5 heures, **Poule de Saumur**, — 5 louis, — 5 pigeons à 28 mètres.

sentiments en présence des auteurs de mes jours, je vous dirai que je préfère un homme qui cultive honnêtement la terre et qui n'oublie pas ses maîtres et leurs bienfaits, à un enrichi ingrat et orgueilleux qui les a trahis...

En prononçant ces paroles, Jules de Villefort grandissait de cent coudées et écrasait Laurent de tout son mépris. Mais celui-ci n'était pas homme à se laisser accabler ; il répondit sans hésiter :

— Voilà, Madame, une belle apologie du peuple. Votre orgueil est-il assez puni ?...

En ce moment un coup de feu retentit. Instinctivement Jules sentit son cœur défaillir. Il n'eût guère été plus pâle si l'arme avait été dirigée contre lui.

— Eufin ! se disait Laurent à lui-même, c'est fini.

Le comte et la comtesse ne savaient que penser. Après un moment d'hésitation bien naturelle, le comte se dirigeait vers l'endroit d'où le coup était parti, lorsque Hector tomba, en fuyant, entre les bras de son père, et poursuivi par les cris :

— A l'assassin !

— Protégez-moi, père, disait Hector avec angoisse.

— Que s'est-il donc passé, mon fils ?

Les paysans arrivèrent bientôt en criant et en répétant :

— Mort à l'assassin !

— Lui ! mon fils ! un assassin ! C'est impossible, s'écria Laurent en le protégeant.

— C'est Scévola qui l'a tué ! s'écria Hector.

— Scévola ! Scévola ! répétaient les paysans, mais où est-il ?

— Par là, dit Hector, en indiquant de quel côté il avait vu fuir l'assassin.

Après quelques moments d'hésitation, les paysans, stimulés par le comte, se mirent à la poursuite de Scévola.

— S'ils le découvrent, se disait Laurent, tout est perdu.

VI. — DIEU ET LE ROI.

Plusieurs lecteurs se demandent sans doute si le marquis de Rocnoir est encore en vie.

Cette légitime curiosité va être satisfaite.

Lorsque le marquis, après l'incendie de son château par les sans-culottes de Tours, eut fait quelques pas dans le souterrain que le vieux Nicolas lui avait indiqué, il s'arrêta tout à coup.

La pensée de sa femme, dont il abandonnait les restes mortels aux insultes des incendiaires, le faisait frémir.

Le père Nicolas comprit sans doute les lugubres pensées qui agitaient le marquis et qui arrêtaient sa suite, car il lui dit en montrant Fernand, qui, effrayé des tragiques événements dont il était témoin et de sa fuite dans un souterrain, se blot-

tissait en tremblant contre son père :

— Vous vous devez à votre fils, monsieur le marquis.

— Mais elle ! Clara ! Clara !

— Rappelez-vous, monsieur le marquis, que le dernier cri de M^{me} la marquise a été pour son fils, pour vous supplier de le mettre en sûreté par la fuite.

— Oui, mais tu peux veiller sur lui pendant que j'irai châtier ces insolents criminels.

En parlant ainsi, le marquis tira son épée du fourreau ; mais le jeune Fernand effrayé s'écria :

— Père, père, j'ai peur !

Les regards irrités du marquis se reportèrent sur son fils tremblant, il se calma.

Le père Nicolas se hâta de profiter de ce revirement et dit :

— Aussitôt que vous serez en sûreté, je viendrai rendre les derniers devoirs à ma bien-aimée maîtresse.

« Des temps meilleurs ne tarderont pas à vous permettre de venir prier sur sa tombe.

Le marquis, croyant sa femme morte, comprenait que son existence était doublement nécessaire à son fils. Il versa des larmes amères ; puis, secouant la douleur, il marcha rapidement et sortit, guidé par le père Nicolas, du souterrain qui communiquait à un endroit écarté du parc.

Lorsque le marquis et son fils furent en sûreté, le

père Nicolas se rendit aussitôt sur les lieux du sinistre, et nous avons vu qu'il avait été assez heureux pour rappeler la marquise à la vie.

Mais sa joie fut de courte durée : la marquise était folle.

Quelque temps après ces terribles événements, le nom du marquis de Rocnoir était célèbre dans toute la Vendée.

Il était arrivé dans cette contrée au moment où les ordres des prétendus amis de la liberté, qui répandaient partout la terreur, voulaient forcer les prêtres à se parjurer en prêtant le serment constitutionnel.

Les pasteurs vendéens, prêts à s'exposer à la haine de la Révolution, cette hydre aux cent têtes, montèrent en chaire, apprirent à leurs ouailles que l'ère des persécutions allait recommencer, et les exhortèrent à prier et prier sans cesse le Dieu de force d'accorder la grâce qui fait les martyrs.

Les paysans vendéens et bretons, fidèles à Dieu et au roi, avertis des dangers qui menaçaient leurs pasteurs, donnèrent des témoignages d'affection qui firent couler des larmes à la fois amères et douces : amères, parce qu'elles étaient causées par la crainte ; douces, car elles étaient séchées au souffle du dévouement religieux.

(A suivre.)

J. GONDY DU JARDINET.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHELLE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

Dimanche 30 mars, courses de Verrie-Saumur. — Mardi 4^o avril, Rallye-Paper.

Au concours hippique de Nantes, dans la deuxième division, 1^o section, chevaux attelés par paire, le 1^o prix, une médaille de vermeil et 600 fr., a été gagné par les chevaux azeans *Jusupe et Armorique*, n^o 147 et 148. Le dernier appartient à M. Stears.

L'Orchestre de l'Association artistique d'Angers a obtenu avant-hier, à Nantes, à la salle Saint-Stanislas, un immense succès. La presse de cette ville fait le plus grand éloge des vaillants instrumentistes et de MM. Th. Ritter et Giraud qui ont prêté leur concours. En terminant son excellent compte rendu, *l'Espérance du Peuple* émet le vœu « que de pareilles soirées se renouvellent souvent pour la plus grande satisfaction de nos concitoyens, qui ne se doutent guère des effets merveilleux qu'on peut obtenir avec un orchestre aussi parfait que celui dont la création fait tant d'honneur à MM. J. Bordier et de Romain. »

Depuis le 1^o mars, par décision du ministre des postes et télégraphes, les dépêches expédiées avec reçu coûtent 20 centimes en sus de la dépêche, au lieu de 10 centimes.

Toute dépêche avec reçu devra, en effet, être précédée des mots avec reçu, qui entreront en ligne de compte avec les mots contenus dans la dépêche, plus la taxe actuelle de dix centimes.

La Gazette de France publie l'entrefilet suivant :

« Le dernier survivant de la conspiration du général Berton, connue dans l'histoire sous le nom de conspiration de Saumur (1832), vient de mourir à Smith-Orange, aux États-Unis.

Il s'appelait Charles Couderc et était né en 1795.

Il fit toutes les guerres de l'Empire, mais une balle reçue à Leipzig le força à se retirer dans sa famille, à Saumur.

Il se trouvait dans cette ville lorsque survint cette conspiration à la suite de laquelle il se réfugia en Amérique. »

ANGERS.

Angers, non contente de tenir un rang artistique distingué en province et de posséder un orchestre digne d'une capitale, aspire à marcher à la tête du progrès dans le domaine scientifique.

Nous apprenons, en effet, que cette ville va être la première en France à posséder une usine centrale d'électricité, distribuant la lumière électrique aux particuliers.

La construction de cette usine vient d'être décidée.

Nous lisons dans l'*Anjou* d'avant-hier :

« Le *Patriote* du 3 mars 1884 raconte qu'un nommé Lucien Forterre, dit Vermeiller, âgé de 48 ans, secrétaire de la rédaction de l'*Anjou*, ainsi que le portent ses cartes de visite, a volé hier une somme de 790 fr. à M. le curé de Notre-Dame.

Notre confrère voudra bien, dès demain, rectifier cette assertion.

1^o Il n'y a jamais eu de secrétaire de rédaction au journal *Anjou* ;

2^o Nous ne connaissons pas à l'*Anjou*, et nous n'avons jamais connu de Lucien Forterre ni de Vermeiller, à aucun titre.

Avant de lancer une pareille nouvelle, notre confrère eût pu facilement s'assurer du fait et ne pas accepter aussi légèrement une diffamation qui ne repose que sur une prétendue carte de visite.

Si le *Patriote* a cru trouver là un procédé de polémique, nous devons lui dire qu'il s'est trompé, et que de semblables procédés sont tout à fait indignes de journaux sérieux. »

Dans son numéro d'hier, l'*Anjou* donne, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, les détails du vol de Notre-Dame, et les fait précéder des lignes suivantes :

« Le *Patriote* s'exécute, d'assez mauvaise grâce d'ailleurs, au sujet de Forterre dit Vermeiller, et insère notre rectification.

Il ajoute que ce jeune homme avait fré-

quenté un Cercle catholique. C'est possible, mais le *Patriote* oublie d'ajouter qu'il en avait été chassé, et le *Patriote* le savait. C'est toujours le même procédé d'insinuation. »

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — Un incendie d'une violence exceptionnelle a éclaté samedi dernier dans cette commune.

Vers une heure de l'après-midi, de hautes flammes s'échappant de la maison des époux Fleury-Simon, rue Chèvre, jetèrent l'alarme parmi la population.

En peu de temps, les pompiers de Chouzé et tous les habitants arrivaient sur le lieu du sinistre.

Les chambres, les hangars, l'écurie dont se composait la maison, étaient la proie des flammes et formaient un véritable brasier.

Toutes les habitations attenantes de la rue étaient menacées d'une ruine complète.

Deux pompes furent immédiatement mises en batterie, et, grâce au courage et à l'activité des travailleurs, le feu ne tarda pas à être circonscrit avant qu'il eût pu atteindre les maisons voisines. A trois heures, tout danger était conjuré.

Ce fut alors que l'on put constater, en même temps que l'étendue du désastre, le caractère de l'événement.

Les hangars, l'écurie, les greniers et toutes les récoltes qu'ils renfermaient n'étaient plus qu'un amas de cendres. Le rez-de-chaussée seul était demeuré intact.

Comme les pertes ne sont pas couvertes par une assurance, on juge de la situation dans laquelle se trouvent les malheureuses victimes du sinistre.

Le mystère le plus profond règne sur les causes de ce désastre. Les époux Fleury-Simon n'étaient point à la maison quand l'incendie a éclaté, et déjà de nombreuses heures s'étaient écoulées depuis qu'ils avaient allumé du feu.

Il y a tout lieu de croire que les flammes ont été communiquées aux bâtiments par quelques malfaiteurs, et dès lors on ne sait comment expliquer le mobile de leur action.

Les époux Fleury-Simon étaient généralement estimés dans la contrée.

La police a commencé une enquête. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

LA VIGNE DU CURÉ LABORIE.

Le curé de Saint-Genoux-le-National (Saône-et-Loire), M. Laborie, habite une localité dont le vignoble est fortement atteint par le phylloxera. Il s'est dit que s'il avait à sa disposition des racines de rechange, il pourrait préserver les ceps de la destruction. Il a donc enterré des branches de vigne d'un an, de deux, de trois et de quatre ans, avec leurs rameaux, en ne laissant sortir que la partie coupée. Tout naturellement, les sarments sont devenus des racines ; des tiges se sont élevées extérieurement ; mais ce qui est à noter, c'est que ces tiges ont poussé avec d'autant plus de vigueur que les branches enterrées étaient moins jeunes.

M. le curé Laborie a trouvé ainsi le moyen de produire, non-seulement des racines de rechange, mais encore des tiges vigoureuses prêtes à donner des fruits, et comme il a affaire à une plante sarmenteuse facile à diriger, il n'a pas eu besoin d'arracher les ceps pour mettre en terre les rameaux qu'il convertit en racines ; il a procédé comme pour le provignage, en ayant soin toutefois d'incliner en plusieurs endroits les branches enterrées pour développer les bourrelets d'aubier et favoriser l'émission du chevelu.

L'expérience paraît avoir été concluante, puisque des vignes considérées comme perdues ont été rétablies par ce procédé, comme l'atteste un honorable viticulteur de la contrée, M. Mathey, sénateur de Saône-et-Loire.

Viticulteurs, imitez le procédé du curé Laborie.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un 3^e concert, dans les salons de la Mairie, aujourd'hui mercredi 5 mars, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Ouverture de la *Caravane*, par la Musique municipale.
2. *I m'a r'fusé son parapluie*, lamentation comique, par M. Massé.
3. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, solo de violoncelle, par M. Weber.
4. *Tableaux champêtres*, chœur à 4 parties, par des amateurs.

5. *Les Gèneurs*, chansonnette, par M. Massé.

6. Fantaisie sur le *Trouvère*, par la Musique municipale.

7. *A. Berceuse*, de Weber, par M. Weber.

8. *B. Gavotte en ré*, de Popper, par M. Weber.

9. *L'Homme aux grands pieds*, chansonnette, par M. Massé.

10. *Le Prince Oscar*, grande valse, par la Musique municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

Variétés.

Les succédanés du « balai de l'estomac ».

Nous lisons dans *l'Hygiène pratique* :

l'Hygiène pratique a déjà donné des extraits d'un livre fort remarquable : *les Principes d'alimentation rationnelle*. Voici encore une de ses indications qui, sans doute, est bien peu connue de nos lecteurs : c'est le passage relatif aux végétaux à l'aide desquels on peut remplacer ce légume si salubre, l'épinard, avant ou après sa saison.

« Les épinards sont un des légumes les meilleurs au corps, et les plus doués de vertu dépurative du sang. Le populaire les appelle « le balai de l'estomac », et leur usage ne peut que consolider la santé.

« En été, les épinards sont acres ; on peut, dans ce temps, les remplacer par la feuille de la betterave : on prend les plus jeunes feuilles ; on ôte les queues et les côtes en tirant à rebours, comme pour les épinards ; on fait cuire, et on accommode de même exactement.

« Le cresson de fontaine, cuit et accommodé de la même manière, leur est presque égal en bonté. On peut aussi se servir des jeunes pousses d'ortie (*urtica urens*), qui forment au mois de février ou de mars, moment de la première froissaison, un légume vert précieux en cette saison, et de goût aussi fin et analogue ; plus tard, on peut encore les consommer ; mais, en s'avancant dans l'année, ces pousses perdent de leur saveur et de leur tendreté.

« On peut encore employer les jeunes feuilles et pousses du sarrasin, ou blé noir, de la poirée, de l'arroche, ou bonne-dame, du pourpier, du taraxacum, de la chicorée, etc., etc. Celles de la fougère ont un très-léger goût aromatique qui diversifie les saveurs.

« Le meilleur de tous ces succédanés, c'est la jeune pousse de houblon, qui se peut récolter tout le temps que la plante est en activité de pousser, c'est-à-dire pendant six mois au moins. Voici, comme type, la manière de les accommoder :

« Cueillez les jeunes tiges du houblon jusqu'à la limite où elles se cassent à la main et n'ont pas de filaments ; ratissez légèrement et coupez ou cassez en petits morceaux d'un ou deux centimètres environ ; lavez, puis jetez dans de l'eau en ébullition ; laissez cuire dix minutes ; mettez ensuite égoutter dans une passoire.

« Après, faites revenir avec un bon morceau de beurre ou une sauce blanche à l'ordinaire ; dressez rapidement et servez. »

Ce plat, inconnu de la plupart des ménagères françaises, joint, à un excellent goût, les propriétés toniques, rafraîchissantes et dépuratives du houblon. C'est un des meilleurs qui se puisse employer dans la *physiatrie* ou la médecine sans drogues ; qui guérit à l'aide des agents naturels de la vie, l'air pur, l'exercice, l'hydrothérapie, l'alimentation rationnelle, etc., système qui, appliqué avec succès depuis longtemps à l'étranger, est pourtant resté ignoré ou dédaigné de nos confrères français polypharmaceutes, et bien à tort, car il est fort efficace.

D^r Bx.

CONSEILS ET RECETTES.

LA DESTRUCTION DES RATS.

Un précieux agent destructeur des rats est le sulfure de carbone, en usage contre le phylloxera. — On en a fait dernièrement un essai très-heureux au musée de Paris. Voici le mode d'emploi :

On commence par boucher tous les trous de rats ; puis, au moyen d'un tuyau de plomb terminé en entonnoir, on introduit dans chaque trou quelques grammes de sulfure de carbone, et on bouche le petit trou laissé par le tuyau.

La vapeur de sulfure pénètre dans les galeries des rats et les asphyxie immédiatement.

Le sulfure de carbone peut être employé avec le même succès contre tous les animaux qui se logent dans les trous : fouines, belettes, couleuvres, courtilières, guêpes, etc.

Nouvelles à la main.

Un baryton, d'une ville de l'Ouest, débutait dans le *Barbier de Séville* :

Son grand air du premier acte est accueilli par la plus formidable bordée de sifflets qu'il soit possible de rêver.

Figaro rentre dans les coulisses et, abordant ses camarades, sans se déconcerter :

« C'est singulier ! dit-il, dans ce pays-ci, on n'a pas l'air d'aimer beaucoup la musique de Rossini ! »

La Patrie a découvert l'annonce suivante à la quatrième page d'un journal bourguignon :

« Il a été perdu, jeudi dernier, à la tombée de la nuit, un chien basset qui a les oreilles coupées et la queue longue depuis la place d'Armes jusqu'au numéro 12 de la rue de la République. »

Voilà un appendice qui doit gêner terriblement ce pauvre caniche !

BIBLIOGRAPHIE.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). Sommaire du numéro du 1^o Mars 1884. Sur la formation de la capacité d'emmagasinement des accumulateurs (suite) (A. Bandsept). — Lampe à incandescence et à arc de M. Somzée (G. Darimon). — Les Générateurs secondaires, système Gaulard et Gibbs. — Transmission automatique pour les câbles sous-marins (J. Payrouloup). — L'Électricité et la Viticulture. — Nouveau Portecourts téléphonique. — Revue des Sociétés savantes. — Chronique. — Bibliographie.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; Union postale : 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — Paris, 16, rue du Croissant.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 1^o mars 1884.

Chronique parisienne, par Alceste.

Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.

Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.

Petites études d'art : Les couronnements de la Vierge, 4 gravures, par le comte Grimoùard de Saint-Laurent.

La Chine méridionale (suite), 2 gravures, par Archibald Colquhoun.

Le Prince et la Pauvre, roman (suite), 2 gravures, par Marc Twain.

Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.

Sphinxiana.

Bibliographie, par Ferguson.

La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

La 118^e série de LA FRANCE ILLUSTRÉE vient de paraître. Elle contient sur la Lorraine le commencement d'une étude qui sera achevée dans la série suivante et dont voici le sommaire :

Limites, superficie, relief du sol, hydrographie, voies ferrées, climat, productions naturelles, industrie agricole, manufacturière et commerciale, division et organisation administratives, histoire de la Lorraine et notamment de Metz et des batailles livrées autour de ses murs.

Outre une carte de la Lorraine, quatre gravures ornent cette série : une vue de Metz (port Saint-Georges), la cathédrale de Metz, l'aqueduc de Jouy et le château de Saverne.

On est assuré de conserver ses cheveux jusqu'à l'âge le plus avancé, par les produits du D^r JACOMY, 21, quai Saint-Michel, PARIS. Attestations de médecins et de sociétés savantes.

DÉPÔT A SAUMUR : Chez MM. Normandine, pharmacien, 11, rue Saint-Jean ; Décart, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODDT, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GABILLON, notaire à Ingrandes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE PROPRIÉTÉ DES CHESNAIES

Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),

Comprenant : bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon crû.

Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.

Jolie vue, chasse et pêche.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux;

Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M^e GABILLON.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon;

Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre 1884,

MAISON CAVES ET SERVITUDES

Propres au commerce de Vins, A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve PORTOU, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

L'ÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'ARBRES SUR PIED

Provenant de la route nationale n° 152.

Le MARDI 11 mars 1884, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Saint-Lambert-des-Levéés, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et en 10 lots, de 163 Jacacias provenant de la route nationale n° 152 et compris entre les bornes 13^k 5, commune de Saint-Lambert-des-Levéés, et 31^k 9, commune des Rosiers.

Pour la composition des lots, voir les affiches.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit au bureau des Domaines, rue du Pavillon, n° 1, soit à l'administration des Ponts-et-Chaussées, à Saumur.

Saumur, le 3 mars 1884.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.
(162)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A VENDRE

VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côteaux, logé en fûts de 195 à 200 litres.

S'adresser, 7, rue Cendrière, à Saumur, chez M. GUÉDON.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

L'OUEST

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie

Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22 - Rue des Capucines - 22

PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement, au décès du rentier, du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'adresser pour tous RENSEIGNEMENTS, à la COMPAGNIE à Saumur, à M. CHOUANIERE, rue Courcouronne, représentant de la C^{ie}.

NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les

PILULES au GELSEMIUM du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs.

Exiger sur chaque étui la Signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 21, Place de la Madeleine, PARIS

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UXY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

ON DEMANDE

DES OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme pour faire le service de femme de chambre; bonne lingère et connaissant le service d'intérieur.

S'adresser au bureau du journal.

AU GAGNE-PETIT

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

UNE CUISINIÈRE, âgée de 45 ans, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier, la femme comme femme de service.

S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Une ancienne Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à l'Inspecteur, hôtel de Londres, Saumur. (130)

ON DEMANDE comme expéditionnaire, dans une étude de notaire, à Saumur, un MILITAIRE RETRAITÉ ayant une bonne écriture.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

GRANDS MAGASINS

DE

L'ÉPICERIE MODERNE

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNE-LAZARE, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, d'export à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1882 130 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1879, 210 fr. la barrique, de 228 litres. Emission de prix-courants sur demande. Je reprends la marchandise qui ne convient pas. Passez des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÊMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts : Pharmacies, Establishments de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MARS 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 % amortissable	76 25	76 25	Est	735	740	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512	513
3 % (nouveau)	77 07	77 27	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513	Est	358	349 50
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 50	Midi	1125	1130	— 1865, 4 %	517 50	510	Midi	355	358
Obligations du Trésor	507	505	Nord	1685	1687 50	— 1869, 3 %	402	406	Nord	365	365
Banque de France	5140	5150	Orléans	1305	1310	— 1871, 3 %	392	392 50	Orléans	357 50	357
Société Générale	480	481 25	Ouest	810	815	— 1875, 4 %	513	515	Ouest	357	358 50
Comptoir d'escompte	930	940	Compagnie parisienne du Gaz	1415	1427 50	— 1876, 4 %	514	514 75	Paris-Lyon-Méditerranée	362	362 50
Crédit Lyonnais	542 50	546 25	Canal de Suez	2030	2040	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	359	362
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1225	1230	C. gén. Transatlantique	485	487 50	Obligations communales 1879	448	448	Canal de Suez	572	572
Crédit mobilier	307 50	310				Obligat. foncières 1879 3 %	445	445			
						Obligat. foncières 1883 3 %	339 75	340			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'État (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.						
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	8 50	1 05	3 00	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 11				
8	56	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains (arrivée)	7 22	10 20	4 51	8 54	11 19				
1	25	soir, omnibus.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
2	33	soir, express.																
7	15	soir, omnibus.																
10	36	soir, (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7 9	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	13 10	6 10		
8	21	soir, omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	13 55	7 08		
9	37	soir, express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 10	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
12	48	soir, omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	8 4	4 10	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
4	44	soir, omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 13		
7	4	soir, express-poste.							Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		
10	24	soir, omnibus (s'ar. à Tours)																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,